



C.L.A.R.A.

## 13<sup>ème</sup> Colloque de l'Association C.L.A.R.A.

Comité de Soutien pour la **L**égalisation de la GPA et l'**A**ide à la **R**eproduction **A**ssistée

**« Gestation Pour Autrui : quelle filiation en France et ailleurs ? »**

**Samedi 7 mars 2020 de 8H30 à 13H00**  
**Paris**

**Mairie de Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement**  
**2, rue Eugène Spuller**  
**75003 PARIS (métro Temple, République ou Filles du calvaire)**

Inscriptions par mail à l'adresse [claradoc.gpa@free.fr](mailto:claradoc.gpa@free.fr)  
Ou par courrier au 9, rue de Marseille 94700 Maisons-Alfort

## THEME ET PROGRAMME

Le 13<sup>ème</sup> colloque de l'association CLARA, sera cette année dédié à la notion de parenté. En effet, on se situe encore en plein dans le cycle de la révision des lois de la bioéthique, dont les débuts ont été marqué par une décision historique de la cour de cassation le 4 octobre qui a reconnu pour la première fois intégralement la filiation d'enfants nés par GPA, et un amendement sur ce même sujet voté puis annulé par un second vote. Sans surprise, les débats vont bon train dans ce contexte agité, avec quelques avancées (ouverture de l'AMP, filiation par RCA, accès aux origines) et beaucoup de blocages.

Nous espérons faire comprendre aux politiques et aux medias que laisser des enfants sans filiation, ce n'est pas digne d'un pays démocratique, et que c'est une promesse du candidat Macron de mettre fin à cette situation de discrimination qui n'est toujours pas tenue par le gouvernement.

Notre association (plus de 2500 membres) souhaite rappeler les fondamentaux de la GPA. L'objectif est de **répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qu'être mère ou père, et... comment établir la filiation ? »**. En effet, malgré les promesses de campagne électorale, et d'autre part des sondages tous favorables à la légalisation de la GPA, on constate que le politique ne répond que très timidement à nos demandes légitimes. Si la mission parlementaire de révision des lois de bioéthique a fait des propositions très positives, l'amendement voté a été annulé, et la jurisprudence positive que nous avons obtenue est menacée. Le combat continue.

### I – CONTEXTE GENERAL

La gestation pour autrui est une solution de parenté en forte croissance pour les couples infertiles depuis près de 40 ans. En raison d'une progression continue des taux de réussite mais aussi des possibilités croissantes de communications à l'ère du numérique, nous remarquons un développement énorme des GPA internationales et des GPA de couples homosexuels. Les couples infertiles se déplacent à travers les frontières pour trouver des endroits favorables à la GPA qui leur donnent la possibilité de construire leur famille. Mais une fois rentrés en France, les problèmes d'établissement de la filiation existent encore malgré des progrès indéniables ces dernières années. Comment faire pour que les enfants ne soient plus des « fantômes » ? Au-delà de cette question, on voit bien que c'est celle de la légalisation de la GPA qui est agitée en France, sans faire l'objet d'un véritable débat.

## II – LE PROGRAMME

8.30 - 9.00 : accueil par la Mairie du 3<sup>ème</sup>

9.00 - 9.15 : Introduction par Sylvie Mennesson, co-présidente de C.L.A.R.A.

9.15 - 9.30 : Présentation de l'association et des propositions de l'association CLARA en vue d'une légalisation de la GPA en France (par Sylvie Mennesson, co-présidente)

9.30 – 9.50 : **Comment faire établir la filiation GPA en 2020 en France ?**

Le mode d'établissement de la filiation en France, depuis la nouvelle jurisprudence (arrêt du 4 octobre 2019) par Dominique Mennesson

9.50 – 10h00 : **Le point sur la loi de bioéthique en matière de GPA**

Par la députée LaRem Anne-France Brunet, membre de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la bioéthique

10h -11.00 : **La GPA et la notion de parenté : qu'est-ce qu'être mère ? Qu'est-ce qu'être père ?**

- (10h05- 10h25) **Aspects du droit européen et international comparé**

par M. Matteo Winkler, Professor Assistant à HEC Paris, Département de Droit

- (10h25-10h45) **Focus sur les lois du Canada**

par Sara R. Cohen, avocate fondatrice de Fertility Law Canada et Professeure adjointe à Osgoode Hall Law School

- (10h45-11h00) **Questions-réponses**

11.00 - 11.15 : **Quels sont les pays où on peut aller ?** par Dominique Mennesson, en présence du panel des invités

a) ceux à éviter et pourquoi ?

b) ceux où on peut aller sans risques

c) le retour en France

11.00 – 12.00 : **Questions et réponses – débat avec la salle**

12H00 – 13.00 : **Témoignages de couples ayant eu recours à la GPA autour du thème de la filiation**

13.00 - 15.00 : **déjeuner avec les adhérents « bienfaiteurs » et avec des experts** (au restaurant, lieu communiqué ultérieurement)

Des badges nominatifs seront distribués à l'entrée et devront être portés toute la matinée. Pour des raisons de sécurité, toute personne non-inscrite pourra se voir refuser l'entrée, et toute personne inscrite mais ne portant pas de badge nominatif ne pourra pénétrer dans la salle de conférences. **Aucune personne ne sera admise dans la salle après 10h00 et personne ne sera autorisé stagner dans les couloirs à proximité de la salle.**

**Pour vous aider**, une baby-sitter sera présente pour garder vos enfants de plus de 3 ans.

**Rappel** : l'inscription ainsi que la cotisation sont individuelles.



## Bulletin d'inscription

C.L.A.R.A.

### Colloque du 7 mars 2020 de l'Association C.L.A.R.A

Je souhaite participer au Colloque de l'Association CLARA du 7 mars 2020

Nom/prénom : Pseudo  
Adresse e-mail : Adresse : (indiquer au moins la ville et la région)  
Téléphone :

- Adhérent cotisant
- Membre d'une association partenaire de CLARA (préciser laquelle)
- Expert du milieu scientifique, médical ou juridique, étudiant (gratuit)

#### TARIFS : ATTENTION TOUTE INSCRIPTION EST INDIVIDUELLE

- **Gratuit** pour les adhérents à jour de leur cotisation par membre
- **35 €** pour les « Extérieurs » non adhérents ou ne souhaitant pas adhérer
- **Gratuit pour les experts, les universitaires et les étudiants inscrits avant la date limite**
- Règlement à l'avance par chèque ou virement à l'ordre de l'Association CLARA 9, rue de Marseille 94700 Maisons-Alfort ou en ligne (site : <http://claradoc.gpa.free.fr> puis cliquer sur l'onglet « adhésions » et suivre les instructions)

Merci de renvoyer ou de confirmer votre **INSCRIPTION AVANT LE 5 mars 2020**  
(Une confirmation écrite vous sera envoyée une fois que le règlement de la cotisation aura été confirmé par le secrétariat)

- Par courrier + chèque : Association C.L.A.R.A – 9, rue de Marseille 94700 Maisons-Alfort
- Par mail + paiement sur site internet ou par virement : [claradoc.gpa@free.fr](mailto:claradoc.gpa@free.fr)